

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

CA 2023

1. Eléments de contexte : situation du syndicat mixte du point de vue économique, social, budgétaire, évolution de la population couverte

L'École Départementale de Musique et de Théâtre de la Haute-Saône a pour vocation d'assurer l'accès pour toutes les familles haute-saônoises à l'enseignement musical.

Grâce au soutien du Conseil départemental (subvention de fonctionnement de 892 900€ soit 56% de son budget), de 7 communautés de communes et de 6 communes réunies en syndicat mixte, environ 112282 habitants (soit 2/3 de la population départementale hors CAV et Héricourt) du département peuvent bénéficier de ses actions.

Les cours sont dispensés par une quarantaine d'enseignants diplômés au sein de ses antennes d'enseignement réparties sur 5 secteurs géographiques du département : Pays Graylois, Pays Riolais, Val de Saône, Vosges du Sud -Luxeuil-les-Bains, Vosges du Sud - Lure.

Le taux de couverture est de 49% sur le périmètre complet du Département.

Les enseignements proposés pour les enfants, adolescents et adultes sont nombreux dans le domaine de la musique : formations musicale et instrumentales en cycles pluriannuels, ensembles de pratiques collectives, musique à l'école, ateliers diversifiés..., mais également dans la discipline théâtre qui s'est introduite dans les orchestres à l'école dès septembre 2022.

Au 1^{er} janvier 2023, 13 collectivités sont adhérentes à l'EDMT. Les conventions de partenariat trisannuelles sont toujours en cours avec ces collectivités. Elles seront renouvelées en septembre 2024 avec la mise à jour des volumes d'heures d'enseignement spécialisé.

Liste des collectivités adhérentes en 2023 :

- 7 communautés de communes : la CC du Pays Riolais, la CC des Combes, la CC du Val de Gray, la CC des Quatre Rivières, la CC de la Haute-Comté, la CC du Pays de Lure et la CC de Villersexel
- 6 communes : Marnay, Port-sur-Saône, Jussey, Aboncourt-Gesincourt, Luxeuil-les-Bains et Plancher-Bas.

2. Priorités du budget

L'objectif pour l'année 2023 était de contenir les dépenses et de démarcher de nouvelles collectivités afin de leur proposer une pré-adhésion dans le but d'augmenter le nombre d'enfants bénéficiaires d'initiation musicale en milieu scolaire avec une volonté forte de démocratisation de l'accès à l'éducation, à l'enseignement et à la pratique musicale. Des rencontres ont été organisées dont certaines devraient probablement aboutir à une adhésion à la rentrée 2024 avec impact budgétaire sur l'exercice 2025.

Comme cela était prévu au BP 2023, l'exercice budgétaire pour l'année 2023 a été clos avec un résultat annuel de fonctionnement et d'investissement négatif mais compte-tenu du report du résultat antérieur, le résultat de l'année est positif selon les détails ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Année	Pris sur réserve de fonctionnement	Reste réserve fonctionnement	Pris sur réserve d'investissement	Reste réserve investissement
2022	66 404.97 €	148 457.72 €	2 253.34 €	41 283.67 €
2023	24 255.04 €	123 602.68 €	3 033.82 €	38 249.85 €

3. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, projets pluriannuels

En 2023, les recettes de fonctionnement proviennent de la participation financière :

- du Département de la Haute-Saône à hauteur de 55.11 %,
- des communautés de communes adhérentes et pré adhérentes, des communes adhérentes et des partenaires associatifs à hauteur de 27.63 %
- des familles à hauteur de 11.02 %
- atténuation de charges à hauteur de 4.87 %
- de la DRAC à hauteur de 1.36 %

Principales dépenses et recettes réelles de fonctionnement :

Fonctionnement Dépenses	CA 2022 en €	BP 2023 et DM en €	CA 2023 en €
<u>Chapitre 11</u> Charges à caractère général	153 826.82	169 525.00	156 434.54
<u>Chapitre 12</u> Charges de personnel	1 500 708.73	1 518 130.00	1 467 176.13
<u>Chapitre 65 - 67</u> Charges courantes et exceptionnelles	1 421.19	2 800.00	373.95
Fonctionnement Recettes			
<u>Chapitre 70</u> Recettes des familles	204 898.81	190 940.00	201 846.04
<u>Chapitre 74</u> Dotations et participations au syndicat mixte	1 343 091.00	1 361 200.00	1 369 868.04
<u>Chapitre 013</u> Atténuations de charges	40 419.77	27 200.00	25 213.22
<u>Chapitre 75 -77</u> Autres produits de gestion courante et exceptionnels	82.66	5.00	1.65



Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011

On constate une légère hausse de dépense de 2 607 € sur ce chapitre, détaillée principalement par les augmentations sur les articles ci-dessous :

- Augmentation des frais d’entretien des instruments du fait de l’augmentation du parc instrumental suite à la dotation accordée par le département de 100 000 €.
- L’augmentation des frais relatifs aux dépenses incompressibles des contrats (copieur, ménage, location drive, site internet, messagerie...) ainsi que les assurances.

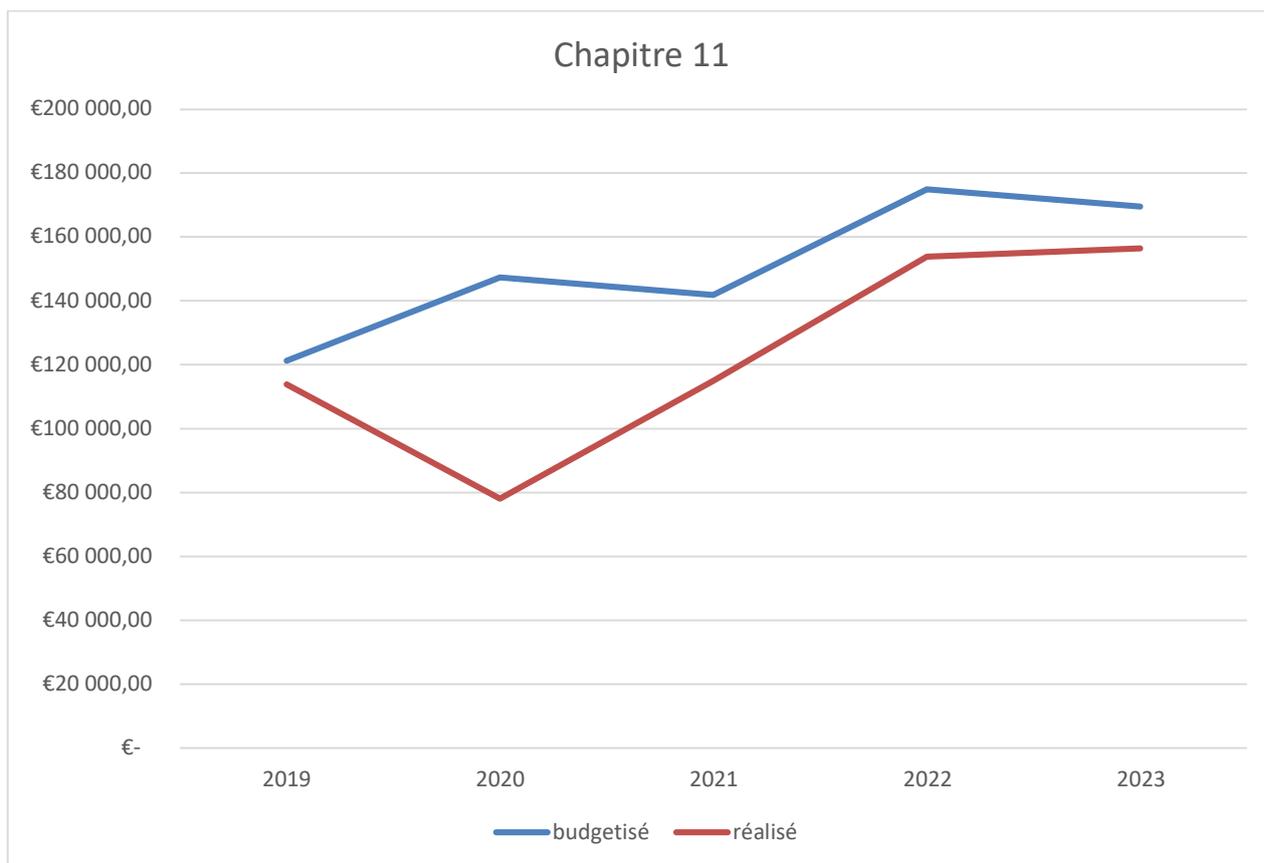
Compte tenu de la perspective budgétaire, ces dépenses ont été contenues au maximum afin de limiter l’impact.

Chapitre 012

La masse salariale est en baisse d’un peu plus de 2 % sur 2023 par rapport à 2022 soit 33 532 € qui s’explique notamment par le remplacement de la responsable administrative avec un agent de catégorie B, le remplacement du Directeur pédagogique sur ses fonctions d’enseignement par un agent de catégorie B et sur une Durée Hebdomadaire de Servie inférieure.

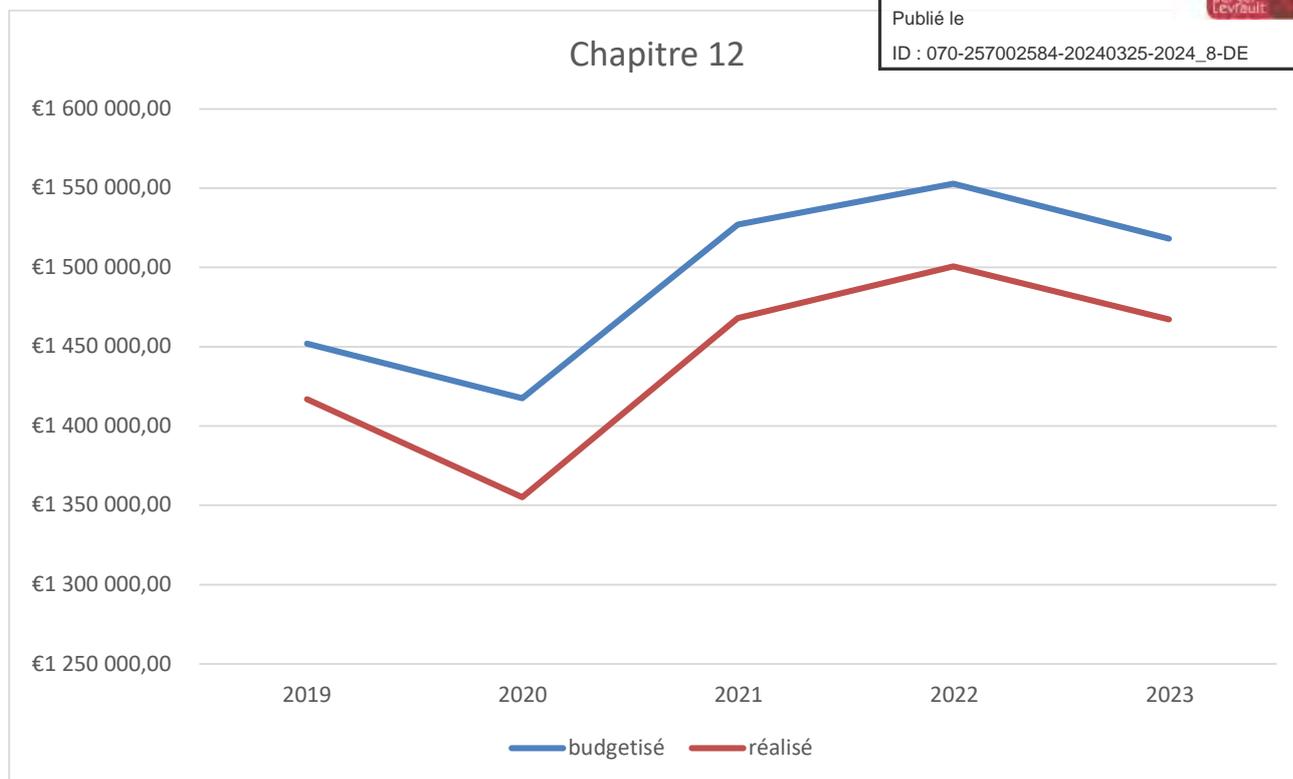
Ce chapitre représente environ 90 % du budget de fonctionnement 2023.

Evolutions des dépenses en fonctionnement :



chapitre 11					
	2019	2020	2021	2022	2023
budgetisé	121 300.00 €	147 385.00 €	141 850.00 €	174 975.00 €	169 525.00 €
réalisé	113 833.64 €	78 075.12 €	114 935.63 €	153 826.82 €	156 434.54 €

Chapitre 12



chapitre 12					
	2019	2020	2021	2022	2023
budgetisé	1 452 000.00 €	1 417 500.00 €	1 526 950.00 €	1 553 000.00 €	1 518 130.00 €
réalisé	1 416 806.87 €	1 355 240.50 €	1 468 048.74 €	1 500 708.73 €	1 467 176.13 €

Recettes de fonctionnement :

Une hausse globale des recettes est constatée de l'ordre d'environ 8 500 € dûe en partie à la dotation inflation versée par l'Etat (28 394 €), à la cotisation des familles en légère hausse (1 457 €)

La part de participation des chorales, associations et écoles est en baisse de 3 993 € et celle des communes et collectivités adhérentes de 4 395 €. A noter également une diminution des remboursements du Centre de Gestion au titre des DAS d'environ 20 000 € en raison d'une diminution globale des heures de décharge.

Dépenses et recettes réelles d'investissement :

Les dépenses d'investissement réelles en 2023 sont détaillées ci-dessous :

Investissement dépenses	CA 2022 en €	BP 2023 + DM en €	CA 2023 en €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	840.00	1 000.00	0 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	6 893.81	25 935.00	21 768.19 €

Chapitre 20 (Immobilisations incorporelles) : Aucune dépense réalisée sur ce chapitre.

Chapitre 21 (Immobilisations corporelles) : Le détail des investissements sur le chapitre 21 sont détaillés ci-dessous. Pour rappel, le département a participé à hauteur de 19 435 € en accordant une subvention pour l'achat d'instruments pour les orchestres à l'école

Dotation Instruments		
Flûtes Traversières Nuvo Toot	13	390.00 €
Clavier Casio SA76	7	518.03 €
Flûtes Traversières jFlute 2.0	7	959.00 €
Flûtes Traversières Nuvo Toot	8	394.00 €
Cornet SIB MTP	10	3 960.00 €
Trombone complet	4	2 780.00 €
Saxhorn baryton 3 pistons	3	2 160.00 €
Saxophone soprano	5	7 525.00 €
Guitares Classique ¾	4	766.44 €
Violoncelle ½	1	450.00 €
Violon 4/4	1	709.08 €
Trompettes	2	198.00 €
Cornets	2	198.00 €
	TOTAL	21 007.55 €
Dotation signalétique		
Panneaux de signalisation Luxeuil		491.84 €
Banderoles Rioz		268.80 €
	TOTAL	760.64 €
	Dotation BP 2023 + DM	25 935.00 €
	TOTAL CONSOMMATION 2188	21 768.19 €

Opérations d'ordre

Les opérations d'ordre entre sections ont donné lieu aux écritures suivantes sur l'exercice 2023 :

Chapitre – Objet	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
<u>Chapitre 042</u>		
Dotations amortissement – 6811	20 215.37	
Subventions transférées au résultat - 777		22 416.00
INVESTISSEMENT		
<u>Chapitre 040</u>		
Reprise subventions – 13913	22 416.00	
Dotation amortissement – 28		20 215.37

Comme prévu lors des inscriptions budgétaires lors du BP 2023, le résultat courant de l'exercice pour l'année 2023 est déficitaire de 24 255.04 € pour la section de fonctionnement (même si le déficit prévisionne a été bien contenu) et de 3 033.82 € pour la section d'investissement

CA 2023	DEPENSES	RECETTES	resultat courant
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 644 199.99 €	1 619 344.95 €	- 24 855.04 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	46 934.19 €	43 900.37 €	- 3 033.82 €
TOTAL DU BUDGET	1 691 134.18 €	1 663 245.32 €	- 27 288.86 €

Mais compte-tenu des résultats des années antérieures, le résultat de clôture de l'exercice 2023 de l'EDMT est excédentaire selon le détail ci-dessous :

A : titres en fonctionnement de l'année 22	1 619 344.95 €
B : mandats 22 de fonctionnement	1 644 199.99 €
A-B = C	-24 855.04 €
C = résultat courant de l'année	-24 855.04 €
D : Résultats fonctionnement N-1	148 457.72 €
E = C+ D = résultat de fonctionnement de l'année	123 602.68 €
F : titre en investissement de l'année 2022	43 900.37 €
G : mandats 22 investissement	46 934.19 €
H = F-G	-3 033.82 €
I = résultat N-1	41 283.67 €
J = H+I = résultat investissement de l'année	38 249.85 €

4. Niveau d'endettement de la collectivité / 5. Niveau des taux d'imposition

Néant

5. Effectif de la collectivité et charges de personnel

Au 31 décembre 2023, l'EDMT 70 compte 40 agents pour un total de 30.46 ETP répartis de la manière suivante :

- ⇒ 30.46 ETP sur des emplois permanents
- ⇒ 36 enseignants (27.76 ETP) et 4 administratifs (2.7 ETP).
- ⇒ 31 agents titulaires et 9 agents contractuels.

Les charges de personnel représentent environ 90 % des dépenses de fonctionnement réelles pour un montant de 1 467 176.13 € en 2023.